



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 JUILLET 2014

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de juillet, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)

ABSENTES : Marie-Hélène Massy-Émond Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

14-07-092 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

14-07-093 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2014**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

14-07-094 **DEMANDE DE COLLABORATION – ATELIER DE STIMULATION PARENTS-ENFANTS 0 À 5 ANS**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter la demande de collaboration de la Table



de concertation Enfance-Famille de la MRC d'Abitibi, en fournissant les coloriages et les crayons pendant le calendrier d'atelier et une collation santé.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juin 2014.

FORÊT

14-07-095 **PLAN ANNUEL D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES 2014-2015**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que le plan annuel d'interventions forestières 2014-2015 est accepté tel que proposé et qu'il ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2014.

14-07-096 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2014 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-neuf mille huit cent vingt-deux dollars et soixante-dix-sept sous. (69 822.77 \$)

ADOPTÉE

14-07-097 **INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser le coût d'inscription, pour le colloque régional de l'ADMQ qui aura lieu le 11 et 12 septembre prochain à Val-d'Or.

ADOPTÉE

14-07-098 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 16 août 2014;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est;



ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
- Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

14-07-099

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE, SUR LE CHEMIN DU QUAI ET SUR CÔTE DU MILLE POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 16 août 2014;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte, le chemin St-Luc et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte et sur Côte du Mille pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

14-07-100

VENTE DU LOT 8 ET 9 P DU RANG 1 CANTON LA MOTTE, LOT 4 593 146 ET 4 593 678

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Zachary Bélanger pour les lots rénovés 4 593 146 et 4 593 678 pour une somme de vingt-cinq



mille (25 000 \$) dollars et d'autoriser monsieur René Martineau, Maire ainsi que madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

14-07-101 **PROJET PRÉLIMINAIRE DE LOTISSEMENT DU LOT RÉNOVÉ 4 593 492**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, de mandaté monsieur Jean-Luc Corriveau Arpenteur géomètre à faire un projet préliminaire de lotissement sur le lot rénové 4 593 492, pour une somme maximal de trois mille dollars (3 000 \$).

ADOPTÉE

14-07-102 **PACTE RURAL – PROJET : AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, de présenter au Pacte rural une demande de financement de 25 % des dépenses reliées au poste d'agente de développement pour un maximum de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$), et d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

14-07-103 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de huit cent quarante-six dollars (846 \$) afin de défrayer les dépassements de coûts pour l'année 2013.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jacques Falardeau n'est pas disponible pour venir rencontrer l'inspecteur sur les heures de bureau de celui-ci et demande si l'inspecteur peut le joindre par téléphone en dehors des heures de présence au bureau, il aurait besoin d'information concernant les installations sanitaires. Nous transmettrons l'information ainsi que les coordonnées à l'inspecteur.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

14-07-104 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 32.

ADOPTÉE



Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

14-07-094
14-07-101

14-07-096
14-07-103

14-07-097

Signé ce seizième jour de juillet
de l'an deux mille quatorze